

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'HOSPITALISATION,
DE SOINS, DE CURE ET DE GARDE À BUT NON
LUCRATIF DU 31 OCTOBRE 1951.

IDCC 29

Brochure 3198

TEXTE INTÉGRAL

01/07/2024



Sommaire

Partie I : Gestion de la convention collective et des relations sociales

Titre Ier : Règles générales	1
01.01. Parties signataires	1
01.02. Champ d'application et durée	2
Champ d'application territorial	2
Champ d'application économique (établissements concernés)	2
Art. 01.02.03 Champ d'application quant aux personnels concernés.	3
01.03. Conditions de révision	3
Procédure	3
Délai	3
Effets	3
01.04. Formalités	3
Formalités de dépôt	3
Formalités d'agrément	3
Formalités de publicité	3
01.05. Dénonciation	3
Délai de prévenance	3
Condition	3
Effets	3
01.06. Litiges	3
Avantages acquis	3
Qualité d'adhérent	3
01.07. Réunions paritaires, autorisations d'absence et formation des négociateurs salariés	3
01.07.1. Représentation dans les commissions paritaires ou constituées d'un commun accord par les parties signataires de la convention collective	3
01.07.1.1. Commission paritaire	3
Composition	4
Formation des négociateurs salariés	4
01.07.1.2. Commission de conciliation	4
Composition	4
Attributions	4
Assistante technique	4
Réunions	4
Présidence	4
Délibérations	4
01.07.2. Autorisations d'absence et délais de route	4
Autorisations d'absence	4
Délais de route	4
Titre II : Droit syndical et liberté d'opinion	4
02.01. Principes généraux	4
Liberté syndicale	4
Liberté d'opinion	4
Exercice du droit syndical	4
02.02. Activités syndicales	4
Collecte des cotisations	5
Affichage des communications syndicales	5
Diffusion des publications syndicales	5
Local	5
Assemblées de personnels	5
02.03. Délégués syndicaux	5
Crédit d'heures mensuel	5
Protection légale	5
Attributions des délégués syndicaux	5
02.04. Absences pour raisons syndicales	5
Participation aux congrès et assemblées statutaires	5
Exercice d'un mandat syndical électif	6
Participation aux congrès et assemblées statutaires	6
Maintien du salaire	6
02.05. Comité de modernisation du dialogue social	6
02.06. Congés de formation économique, sociale et syndicale	6
Rappel des dispositions légales	6
Indemnisation	6
02.07. Interruption du contrat de travail pour l'exercice d'un mandat syndical	6
02.08. Contentieux	6
02.09. Droit d'expression	6
Titre III : Institutions représentatives du personnel	6
03.01. Délégués du personnel	6
Mise en place	6
Conditions d'électorat et d'éligibilité	6
Nombre de délégués	7
Organisation des élections	7
Protection légale	7
Utilisation des heures de délégation	7
Attributions des délégués du personnel	7

03.02. Comité d'entreprise	7
Mise en place	7
Conditions d'électorat et d'éligibilité	7
Composition et fonctionnement du comité d'entreprise	7
Organisation des élections	7
Protection légale	7
Attributions du comité d'entreprise	7
Utilisation des heures de délégation	7
Ressources du comité d'entreprise	7
Carence du comité d'entreprise - Conséquences	7
03.03. Comité d'établissement et comité central d'entreprise	8
Comité d'établissement	8
Comité central d'entreprise	8
03.04. Conseil d'établissement conventionnel et conseil d'entreprise	8
Mise en place	8
Composition et fonctionnement	8
Attributions	8
03.05. Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	8
Mise en place	8
Composition et fonctionnement	9
Attributions	9
Crédits d'heures	9
Moyens	9
Formation	9
Partie II : Conclusion et modification du contrat de travail	9
Titre IV : Recrutement	9
04.01. Principe	9
04.02. Les différents types de contrat	9
04.03. Mentions du contrat de travail	9
04.04. Modification du contrat de travail	9
04.05. Obligations des parties	9
Obligations de l'employeur ou de son représentant	9
Obligations du salarié	10
04.06. Période d'essai	10
Durée	10
Rupture	10
Partie III : Conditions d'exécution du contrat de travail	10
Titre V : Emploi - Durée et conditions de travail - Discipline	10
05.01. Emploi	10
Affectation du salarié à un poste.	10
Emploi du temps	10
05.02. Devoirs particuliers des salariés	10
Comportement à l'égard des personnes accueillies	10
Interdictions diverses	10
05.03. Sanctions disciplinaires et procédure pour tout manquement à leurs obligations générales ou particulières	10
Sanctions disciplinaires et procédures pour tout manquement à leurs obligations générales ou particulières	10
Procédure disciplinaire	10
05.04. Durée du travail	10
Principe	10
Dispositions spécifiques pour le travail de nuit	10
05.05. Conditions de travail	11
Principes généraux	11
Repos hebdomadaire	11
Information sur les horaires de travail	11
Durée quotidienne du travail	11
Amplitude	11
Femmes enceintes	11
05.06. Heures supplémentaires	11
Principe - Limitation	11
Rémunération	11
Repos compensateur de remplacement	11
Contrepartie obligatoire en repos	11
05.07. Astreintes	11
Astreintes et logement de fonction	11
Astreintes en dehors de l'établissement	11
Principe	12
Limitation	12
Rémunération du temps d'astreinte à domicile	12
Rémunération du travail effectué	12
Sous-titre E. 05 : Durée et conditions de travail	12
E.05.01 : Durée et conditions de travail	12
Durée du travail	12
Conditions de travail	12
E.05.02 Surveillance nocturne (présence en chambre de veille)	12
Sous-titre M. 05 : Durée et conditions de travail (1)	13
M.05.01 : Durée et conditions de travail	13

Durée de travail	13
Conditions de travail	13
M.05.02 : Gardes dans l'établissement, astreintes et appels exceptionnels	13
Gardes dans l'établissement	13
Astreintes	13
Compensation sous forme de repos	13
Appels exceptionnels	13
Titre VI : Hygiène et sécurité	13
06.01. Médecine du travail et protection des salariés	13
06.02. Installations sanitaires	14
06.03. Tenues de travail	14
06.04. Prévention des risques	14
06.05. Travailleurs handicapés	14
06.06. Sécurité	14
Titre VII : Formation professionnelle	14
Partie IV : Rémunération	14
Titre VIII : Détermination de la rémunération	14
08.01. Dispositions générales	14
Principes	14
Valeur du point	15
Rémunération des jeunes de moins de dix-huit ans	15
Qualité de cadre	15
Directeurs généraux, directeurs, directeurs adjoints et gestionnaires	15
08.01.6 Ancienneté	15
08.02. Salaire minimum conventionnel	15
08.03. Classement conventionnel	16
Classement conventionnel à l'embauche	16
08.03.2 Expérience professionnelle	16
Promotion	16
08.04. Indemnités	16
Principe	16
Indemnité différentielle de remplacement	16
Cas particuliers	16
08.05. Modalités de paiement et bulletins de salaire	17
Partie V : Congés	17
Titre IX : Congés payés	17
09.01. Ouverture du droit à congé	17
Année de référence	17
Travail effectif	17
09.02. Durée des congés	17
Calcul des congés	17
Détermination du travail effectif	17
Réduction de durée	17
09.03. Prise du congé	17
Période de congé	17
Report des congés payés	17
Ordre et date des départs	17
Fractionnement du congé	17
Congés payés et maladie	17
09.04. Rémunération des congés	18
Indemnité de congés payés	18
Indemnité compensatrice de congés payés	18
09.05. Congés payés exceptionnels	18
Champ d'application	18
Durée	18
Réduction de durée	18
Réserve	18
Partie VI : Autres congés et suspension du contrat de travail	18
Titre X : Dispositions générales relatives à la suspension du contrat de travail	18
10.01. Principe	18
10.02. Conséquences de la suspension	18
Conséquences de la suspension du contrat à durée indéterminée	18
Conséquence de la suspension du contrat de travail à durée déterminée	18
10.03. Reprise d'activité après accident du travail ou maladie professionnelle	18
Titre XI : Congés de courte durée	18
11.01. Jours fériés	18
Énumération	18
1er MAI	18
Autres jours fériés	19
11.02. Congés pour soigner un enfant malade	19
11.03. Congés pour événements familiaux	19
11.04. Congés liés à l'accomplissement d'une période militaire obligatoire	19
11.05. Congés exceptionnels pour convenances personnelles	19
11.06. Congé ou réduction d'activité à mi-temps pour soigner un membre proche de sa famille	19
11.07. Congé sabbatique	19
Titre XII : Congé de maternité ou d'adoption - Congé parental	20

12.01. Congé de maternité ou d'adoption	20
Congé de maternité	20
Congé d'adoption	20
Réintégration dans l'emploi	20
Priorité de réembauchage	20
12.02. Congé parental d'éducation et période d'activité à temps partiel	20
Bénéficiaires - Conditions à remplir - Durée.	20
Reprise anticipée d'activité	20
Réintégration	20
Résiliation et réembauchage à l'issue du congé parental	20
Titre XIII : Congé de maladie, rente invalidité et capital décès	20
13.01. Congés de maladie	20
Droits et obligations du salarié	20
Art. 13.01.2 Indemnités complémentaires	20
Indemnités en cas de licenciement motivé par la perturbation dans le fonctionnement de l'entreprise, générée par les absences pour maladie	21
13.02. Contre-visite médicale	21
Visite médicale de contrôle	21
Suite de la visite médicale de contrôle	21
13.03. Rente invalidité	21
13.04. Capital décès	21
13.05. Financement du régime de prévoyance	22
Titre XIII bis : Généralisation de la couverture des frais de santé (Avenant n° 2015-01 du 27 janvier 2015)	22
Titre XIV : Accidents du travail, maladies professionnelles, rente, incapacité et capital - décès	27
14.01. Accidents de travail et maladies professionnelles	27
Principe	27
Absence consécutive à un accident de travail	27
Absence consécutive à une maladie professionnelle	27
Montant des indemnités complémentaires	27
14.02. Disposition particulière	27
14.03. Rente incapacité	27
14.04. Capital décès	27
14.05. Financement	28
Partie VII : Rupture du contrat de travail	28
Titre XV : Rupture du contrat de travail à durée indéterminée	28
15.01. Démission	28
15.02. Licenciement	28
Art. 15.02.1 Règles générales	28
Art. 15.02.2 Préavis	28
Art.15.02.3 Indemnité de licenciement	29
15.03. Retraite	29
15.03.1 Mise à la retraite	29
15.03.2 Départ volontaire à la retraite	29
Affiliation à une institution de retraite complémentaire	31
Coefficients hiérarchiques	31
Titre XVI : Cessation du contrat de travail à durée déterminée	32
16.01. Cessation à l'échéance du terme	32
16.02. Rupture anticipée du contrat de travail	32
16.03. Indemnité de fin de contrat	32
Titre XVII : Transfert du contrat de travail	32
Partie VIII : Divers	32
Titre XVIII : Logement éventuel des personnes	32
18.01. Principe	32
18.02. Conditions d'attribution	32
18.03. Logement et contrat de travail	32
18.04. Conditions de logement	32
18.05. Obligations du salarié	32
Conditions d'occupation.	32
Règlement d'occupation	32
Obligation d'assurance	32
Titre XIX : Repas du personnel	32
19.01. Principe	32
19.02. Conditions	32
Titre XX : Dispositions spéciales à certains médecins, pharmaciens et biologistes	32
20.01. Domaine d'application	32
20.02. Exclusions	33
20.03. Congés de perfectionnement scientifique	33
20.04. Résiliation du contrat	33
20.05. Risques professionnels	33
Titre XXI : Accord Croix-Rouge française - FEHAP - NEXEM relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés	33
Textes Attachés	33
Annexe I : Classification des emplois et grille de salaires	33
Classement des salariés par filières - issu de l'avenant n°2014-01 portant reconstitution du socle conventionnel	35
Sommaire	35
Préambule	37
Filière soignante	37

Filière éducative et sociale	44
Filière administrative	52
Filière logistique	56
Filière médicale	60
Annexe II : Classification des emplois des cadres et assimilés cadres	64
Liste des emplois de cadres et de maîtrise	64
Annexe III : Indemnités et primes - Avantages en nature	65
Annexe III issue de l'avenant n°2014-01 portant reconstitution du socle conventionnel	65
A3.1 Prime décentralisée	65
A3.2 Indemnités pour travail de nuit	66
A3.3 Indemnité pour travail effectué les dimanches et jours fériés	66
A3.4 Primes diverses	66
A3.5 Avantages spéciaux accordés aux concierges	67
A3.6 Avantages en nature	67
A3.7 Frais de déplacement	67
A3.8 Remboursement des titres de transport	68
A3.9 Allocation de transport aux salariés handicapés en Ile-de-France	68
Avenant du 1er avril 1970 annexe IV : Prestations en nature	68
Nourriture	68
Logement	68
Taux	68
Précisions sur le classement de certains logements (*)	68
Majorations de certains tarifs	68
Abattements pour convenance de service	68
Annexe V : Transfert total ou partiel d'établissement (ancienne annexe VII)	68
Objet	68
Régime de fonctionnement	68
Prime journalière forfaitaire de 'transfert'	68
Prime forfaitaire de 'responsabilités exceptionnelles' et d'astreinte	68
Logement	69
Equipements en matériel et vestimentaires	69
Transport	69
Utilisation de voiture personnelle	69
Information préalable des salariés	69
Annexe VI : Assistants familiaux des services de placements familiaux spécialisés (ancienne annexe X)	69
Accord du 16 septembre 1983 relatif aux frais de déplacement	70
Accord relatif à la prise en charge des frais de déplacements des salariés appelés à participer aux réunions des instances paritaires (application de l'article L. 132-17 du code du travail	70
Accord national du 15 mars 1985 relatif à la formation professionnelle et au financement des actions de formation alternée des jeunes	71
Formation professionnelle - Objectifs de formation Protocole d'accord du 13 mai 1985	71
I. - Nature et priorités des actions de formation	71
II. - Reconnaissance des qualifications	72
III. - Moyens reconnus aux représentants du personnel	72
IV. - Conditions d'accueil et insertion des jeunes relevant du protocole du 15 mars 1985	72
V. - Cadre de mise en oeuvre des dispositions du protocole	72
VI. - Durée et conditions d'application de l'accord	72
Accord du 13 mai 1985 relatif aux frais de déplacement	72
Accord relatif à la prise en charge des frais de déplacement des salariés appelés à participer aux réunions des instances paritaires (application des articles L. 932-1 et L. 932-2 du code du travail)	72
Avenant n° 99-01 du 4 mars 1999 relatif à la réduction du temps de travail	72
Exposé des motifs	73
Champ d'application	73
Diminution du temps de travail	73
Personnel concerné	73
Recrutement	73
Préservation des emplois (accord défensif)	74
Maintien des effectifs	74
Maintien des effectifs (accord défensif)	74
Temps partiel	74
Cadres	75
Travailleurs handicapés	75
Rémunération	75
Politique salariale	76
Parité avec la fonction publique	76
Aides spécifiques complémentaires générales	76
Suivi de l'accord	76
Dénonciation - Révision	76
Additif du 9 avril 1999 portant modifications relatives à l'avenant n° 99-01	76
Avenant n° 2000-02 du 12 avril 2000 relatif à la réduction du temps de travail	77
Champ d'application	77
Durée collective du travail	77
Personnel concerné	77
Création et préservation de l'emploi	78
Préservation de l'emploi dans le cadre d'une procédure collective de licenciement pour motif économique	78
Temps partiel	78
Temps choisi	78

Egalité professionnelle	78
Cadres	78
Travailleurs handicapés	78
Rémunération	79
Politique salariale	79
Parité avec la fonction publique	79
Aides spécifiques complémentaires	79
Suivi de l'accord	79
Dénonciation - Révision	79
Annexe relative à l'aménagement du temps de travail	79
Avenant n° 2000-01 du 14 mars 2000 relatif aux plans d'embauche, d'insertion et de formation et autres plans	79
Préambule	79
I. - Plan d'embauche en milieu ordinaire de travail	80
II - Plan d'insertion et de formation	81
III - Plan d'adaptation aux mutations technologiques	81
IV - Plan de maintien dans l'entreprise ou dans la branche en cas de licenciement	81
V. - Relation avec le travail protégé et les centres de distribution de travail à domicile	81
VI - Plan d'adaptation aux évolutions des personnes salariées devenant inaptes ou des personnes salariées handicapées dont le handicap s'aggrave	81
VII - Contribution financière à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour compléter les mesures globalement insuffisantes	82
Avenant n° 2001-06 du 29 mai 2001 relatif aux emplois exercés sur le territoire national par les ressortissants des Etats membres de l'UE	82
Avenant n° 2002-02 du 25 mars 2002 relatif à la rénovation de la convention	83
Modalités d'application du présent avenant	84
Indemnité de carrière	84
Indemnité différentielle	85
Situation particulière	85
Intégration de l'indemnité de solidarité	85
Neutralisation de l'ancienneté	85
Comité de modernisation du dialogue social	85
Date d'application	85
Avenant n° 2003-02 du 28 mars 2003 relatif à l'indemnité forfaitaire dans les services médico-psychologiques régionaux	85
Avenant n° 2003-03 du 25 novembre 2003 relatif à la détermination des coefficients	85
Avenant n° 2003-04 du 25 novembre 2003 relatif aux médecins et au secrétariat médical	86
Avenant n° 2003-05 du 25 novembre 2003 relatif à la classification (modifications de filières)	86
Avenant n° 2003-06 du 25 novembre 2003 relatif aux classifications	87
Avenant n° 2003-07 du 25 novembre 2003 relatif aux indemnités pour travail de nuit et pour travail les dimanches et jours fériés	88
Avenant n° 2004-02 du 11 mai 2004 relatif à la retraite	88
Préambule	88
Avenant n° 2005-10 du 13 décembre 2005 relatif au métier d'auxiliaire de vie	88
Avenant n° 2006-03 du 17 octobre 2006 relatif à l'indemnité différentielle de reclassement	89
Avenant n° 2006-07 du 17 octobre 2006 relatif aux cadres sociaux et éducatifs	89
Accord du 2 juin 2006 relatif à la prime de vie chère (Guyane)	89
Préambule	89
Champ d'application	89
Prime de vie chère	89
Durée - Date d'effet	90
Révision - Dénonciation	90
Commission paritaire d'interprétation	90
Dépôt - Publicité	90
Accord du 30 mai 2006 relatif à la prime de vie chère (Guadeloupe)	90
Préambule	90
Champ d'application	90
Prime de vie chère	90
Durée - Date d'effet	90
Révision - Dénonciation	90
Commission paritaire d'interprétation	91
Dépôt - Publicité	91
Accord du 12 mai 2006 relatif à la prime de vie chère (Martinique)	91
Préambule	91
Champ d'application	91
Prime de vie chère	91
Durée, date d'effet	91
Révision - Dénonciation	91
Commission paritaire d'interprétation	91
Dépôt - Publicité	91
Avenant n° 2007-01 du 17 janvier 2007 relatif à la prime fonctionnelle pour la filière soignante	91
Avenant n° 2007-4 du 21 juin 2007 relatif au coefficient plancher des cadres dirigeants	92
Avenant n° 2008-05 du 24 octobre 2008 relatif à la prime fonctionnelle	92
Avenant n° 2009-01 du 3 avril 2009 portant mise à jour de la convention	92
Avenant n° 2009-03 du 3 avril 2009 relatif aux salaires minima	101
Avenant n° 2009-04 du 3 avril 2009 relatif aux assistants familiaux	102
Adhésion par lettre du 1er décembre 2009 du SNALESS à la convention	104
Dénonciation par lettre du 31 août 2011 par la FEHAP de la convention	104
Dénonciation par lettre du 16 janvier 2012 par le SNALESS de la convention	105
Recommandation patronale du 4 septembre 2012 (1)	105
Préambule	105

Accord du 12 mars 2010 relatif aux frais de déplacement des salariés	133
Avenant n° 2010-01 du 12 mars 2010 relatif au métier de coordonnateur de secteur	133
Avenant n° 2010-03 du 12 mars 2010 relatif à la réduction du temps de travail des femmes enceintes	134
Avenant n° 2010-05 du 29 juin 2010 relatif aux salaires et aux primes	134
Avenant n° 2014-01 du 4 février 2014 relatif à la reconstitution du socle conventionnel (1)	135
Préambule	135
Annexes	155
Sommaire	155
Annexe 1	157
Filière soignante	157
Filière éducative et sociale	164
Filière administrative	169
Filière logistique	173
Filière médicale	176
Adhésion par lettre du 26 mai 2014 du SNALESS à la convention	180
Dénonciation par lettre du 24 septembre 2014 du SNALESS du titre VII de la convention	180
Avenant n° 2015-01 du 27 janvier 2015 relatif à la généralisation de la couverture de frais de santé (création d'un titre XIII bis à la convention collective)	181
Préambule	181
Objet	181
Adhésion par lettre du 1er juillet 2015 du SNALESS à l'avenant n° 2015-01 relatif à la généralisation de la couverture de frais de santé	185
Adhésion par lettre du 3 juillet 2015 du SNALESS à l'avenant n° 2015-02 du 27 janvier 2015 relatif au salaire minimum conventionnel au 1er janvier 2015	185
Additif du 22 juin 2015 à l'avenant n° 2015-01 du 27 janvier 2015 relatif à la généralisation de la couverture de frais de santé	185
Avenant n° 2016-02 du 10 février 2016 relatif à la formation professionnelle (titre VII de la convention)	188
Avenant n° 2017-02 du 15 mars 2017 relatif à la valeur du point et aux classifications	188
Préambule	188
I. - Volet relatif à la valeur du point	188
II. - Volet relatif aux classifications	188
Avenant (erratum) du 3 avril 2017 modifiant l'avenant n° 2017-02 du 15 mars 2017	192
Additif n° 2 du 18 septembre 2017 à l'avenant n° 2015-01 du 27 janvier 2015 relatif à la généralisation de la couverture frais de santé	193
Additif n° 4 du 5 septembre 2019 à l'avenant n° 2015-01 du 27 janvier 2015 relatif à la généralisation de la couverture frais de santé	196
Avenant n° 2020-01 du 12 mars 2020 relatif à la mise à jour de la convention collective	197
Préambule	197
Avenant n° 2022-02 du 23 février 2022 relatif à l'attribution d'une prime forfaitaire mensuelle « Domicile »	205
Préambule	205
Avenant n° 2022-03 du 21 juin 2022 relatif à l'actualisation des dispositions de la CCN?51 faisant référence à la notion de salarié cadre	205
Préambule	205
Textes Salaires	207
Avenant n° 2001-03 du 20 février 2001 relatif aux salaires	207
Avenant n° 2002-01 du 25 mars 2002 relatif aux salaires aux 1er janvier 2002 et 1er mars 2002	208
Avenant n° 2005-02 du 12 mai 2005 relatif à la valeur du point au 1er juillet 2005	208
Avenant n° 2005-08 du 13 septembre 2005 relatif aux salaires	208
Avenant n° 2009-05 du 29 juin 2009 relatif à la valeur du point au 1er avril 2009	208
Avenant n° 2015-02 du 27 janvier 2015 relatif au salaire minimum conventionnel au 1er janvier 2015	208
Avenant n° 2021-05 du 15 juillet 2021 relatif à l'attribution d'une prime aux médecins, pharmaciens, biologistes et chirurgiens-dentistes	209
Préambule	209
Avenant n° 2022-01 du 23 février 2022 relatif à la revalorisation de la prime « Sage-femmes »	209
Préambule	210
Protocole d'accord du 9 mars 1993 relatif aux congés individuels de formation et aux congés de bilan de compétences. Agréé par arrêté du 24 septembre 1993 JORF 21 octobre 1993.	210
Accord professionnel du 11 octobre 1993 portant création d'une commission paritaire nationale de l'emploi	211
Préambule	211
Révision	212
Dénonciation	212
Protocole d'accord du 11 octobre 1993 relatif à la commission paritaire nationale de l'emploi, du secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif. Agréé par arrêté du 18 mars 1994 JORF 12 mai 1994.	212
Révision	213
Dénonciation	213
Textes Attachés	213
Avenant n° 1 du 27 février 1996 relatif aux délégations régionales	213
Accord du 22 décembre 1995 relatif à la cessation anticipée d'activité.	214
Préambule	214
Objet	214
Bénéficiaires	214
Indemnité de cessation d'activité	214
Retraite complémentaire	214
Prévoyance	214
Durée de l'accord	214
Accord du 12 janvier 1998 sur la cessation anticipée d'activité dans le secteur sanitaire, médico-social et social sans but lucratif.	214
Préambule	215
Objet	215
Bénéficiaires	215
Indemnité de cessation d'activité	215

Retraite complémentaire	215
Prévoyance	215
Durée de l'accord	215
Accord du 1er avril 1999 visant à mettre en oeuvre la création d'emplois par l'aménagement et la réduction du temps de travail. Accord agréé par arrêté du 4 août 1999, JORF 8 août 1999.	215
Préambule	216
Chapitre Ier : Dispositions générales	216
Chapitre II : Dispositions générales sur le temps de travail	217
Chapitre III : Décompte et répartition du temps de travail	217
Chapitre IV : Dispositions spécifiques	219
Chapitre V : Compte épargne-temps	219
Chapitre VI : Mandatement syndical	220
Chapitre VII : Mise en oeuvre de l'accord	220
Textes Attachés	221
Accord n° 2001-01 du 3 avril 2001 modifiant l'accord ARTT du 1er avril 1999	221
Champ d'application	221
Temps partiel modulé	221
Jours de repos pour réduction du temps de travail	221
Garanties individuelles	221
Repos compensateur lié aux heures supplémentaires	221
Extension	222
Révision	222
Dénonciation	222
Date d'effet	222
Avenant n° 1 du 19 mars 2007 relatif à la modulation du temps de travail et au compte épargne-temps	222
Adhésion par lettre du 16 décembre 2016 de NEXEM à l'accord du 1er avril 1999 relatif à la création d'emplois par l'aménagement et la réduction du temps de travail et à ses avenants	224
Adhésion par lettre du 16 décembre 2016 de NEXEM à l'accord du 3 avril 2001 « loi Aubry II »	224
Adhésion par lettre du 24 juin 2019 de la FEHAP à l'accord du 1er avril 1999	224
Adhésion par lettre du 24 juin 2019 de la FEHAP à l'accord du 3 avril 2001 « loi Aubry II »	225
Adhésion par lettre du 17 juillet 2019 de la FNCLCC à l'accord n° 2001-01 du 3 avril 2001	225
Adhésion par lettre du 17 juillet 2019 de la FNCLCC à l'accord du 1er avril 1999	225
Accord n° 2002-01 du 17 avril 2002 relatif au travail de nuit (1)	225
Préambule	225
Chapitre Ier (2)	226
Définition du travailleur de nuit	226
Durée quotidienne et hebdomadaire du travail de nuit	227
Conditions de travail	227
Contreparties de la sujétion de travail de nuit	227
Egalité entre les femmes et les hommes	228
Chapitre II	228
Autres salariés travaillant la nuit	228
Chapitre III	228
Agrément	228
Extension	228
Durée	228
Révision	228
Dénonciation	228
Date d'effet	228
Suivi de l'accord	228
Textes Attachés	229
Avenant n° 1 du 19 avril 2007 à l'accord n 2002-01 du 17 avril 2002	229
Préambule	229
Adhésion par lettre du 16 décembre 2016 de NEXEM à l'accord du 17 avril 2002 relatif au travail de nuit et à son avenant n° 1	229
Adhésion par lettre du 24 juin 2019 de la FEHAP à l'accord du 17 avril 2002	229
Adhésion par lettre du 17 juillet 2019 de la FNCLCC à l'accord n° 2002-01 du 17 avril 2002	230
Accord du 21 juin 2005 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés	230
Préambule	230
I. - Plan d'embauche en milieu ordinaire de travail	231
II. - Plan d'insertion et de formation	231
III. - Plan d'adaptation aux mutations technologiques	232
IV. - Plan de maintien dans l'entreprise ou dans la branche en cas de licenciement	232
V. - Relations avec le travail adapté et les centres de distribution de travail à domicile	232
VI. - Plan d'adaptation aux évolutions des personnes salariées devenant inaptes ou des personnes salariées handicapées dont le handicap s'aggrave	232
VII. - Contribution financière à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour compléter les mesures globalement insuffisantes	232
Textes Attachés	233
Avenant du 11 décembre 2009 à l'accord du 21 juin 2005 relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés	233
Recommandation patronale du 4 septembre 2012 (1)	235
Préambule	235
Accord professionnel du 26 février 2019 relatif à la création d'un OPCO (Santé)	263
Annexes	266
Textes Attachés	267
Adhésion par lettre du 28 octobre 2022 de la CFDT santé sociaux à l'accord constitutif de l'opérateur de compétence santé du 26 février 2019	

Textes parus au JORF	267
Nouveautés	NV-1
<i>Lettre de dénonciation FEHAP titre 7 formation professionnelle (11 septembre 2014)</i>	NV-1
<i>Avenant annexe 1 à l'avenant n°3 OPCA PL (19 novembre 2014)</i>	NV-1
<i>Avenant n° 3 à l'accord du 15/11/2000 OPCA-PL (19 novembre 2014)</i>	NV-2
<i>Accord collecte et gestion taxe apprentissage / OPCA PL (19 novembre 2014)</i>	NV-3
<i>Accord relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés 2016-2020 (7 septembre 2015)</i>	NV-3
<i>Décision unilatérale de la FEHAP</i>	NV-10
<i>Avenant n° 1 adhésion fegapei et nexem (28 novembre 2016)</i>	NV-10
<i>Avenant n° 2 modification des instances de l'OETH (28 novembre 2016)</i>	NV-11
<i>Décision unilatérale de la FEHAP</i>	NV-12
<i>Décision unilatérale de la FEHAP</i>	NV-12
<i>Additif n° 3 du 17 mai 2018</i>	NV-12
<i>Lettre d'adhésion CNPL accord du 15/11/2000 et avenants (10 juillet 2018)</i>	NV-15
<i>Journal Officiel de la République Française</i>	NV-15
<i>Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019</i>	NV-16
<i>Décision unilatérale de la FEHAP du 26 octobre 2020</i>	NV-18
<i>Recommandation patronale de la FEHAP du 5 janvier 2022</i>	NV-18
<i>Additif n°5 du 7 juillet 2022</i>	NV-19
<i>Additif du 15 novembre 2023</i>	NV-21
<i>Additif n° 6 du 12 mars 2024</i>	NV-21
<i>Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif</i>	NV-22
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1



Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951.

Signataires	
Organisations patronales	Fédération des établissements hospitaliers d'assistance privée à but non lucratif.
Organisations de salariés	Fédération générale des services publics et de santé CGT Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux CFTD Fédération des services publics et de santé CGT-FO Confédération générale des cadres CGC Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services sociaux CFTC
Organisations adhérentes	Syndicat national des cadres de la santé privée, le 28 mars 1958. Syndicat général des assistants sociaux et assistantes sociales CGC, le 15 décembre 1960. Confédération générale des syndicats indépendants, le 17 avril 1961. Fédération française du personnel des organismes sociaux CFTC, le 28 juin 1962. Fédération autonome des personnels des services de santé et services sociaux, le 8 novembre 1968. Union fédérale CGC des cadres et techniciens de santé et de service social, le 2 juillet 1968. Confédération nationale des salariés de France, le 8 mars 1977. Union confédérale des médecins salariés de France, le 23 octobre 1980. Fédération santé CSL, le 25 août 1981. Syndicat national des pharmaciens gérants des établissements hospitaliers publics et privés, le 9 novembre 1990 (BO n° 90-48). Syndicat national des associations laïques employeurs du secteur sanitaire, social, médico-éducatif et médico-social (SNALESS), 80, boulevard de Reuilly, 75012 Paris, par lettre du 1er décembre 2009 (BO n° 2010-6) SNALESS 80, boulevard de Reuilly 75012 Paris, par lettre du 26 mai 2014 (BO n°2014-27)
Organisations dénonçantes	La FEHAP par lettre du 31 août 2011 (BO n° 2011-43) : La dénonciation est partielle et porte sur les dispositions suivantes : - au titre Ier, les articles 01.02.3.1 et 01.07.1.2.2 ; - au titre II, les articles 02.03, 02.05 et 02.07 ; - au titre III, l'article 03.01.6 ; - au titre IV, les articles 04.03 et 04.05.1 ; - au titre V, les articles 05.03, 05.04, 05.05, 05.06 et 05.07 ; - le titre E5 dans sa totalité ; - le titre M5 dans sa totalité ; - le titre VIII dans sa totalité ; - au titre IX, l'article 09.05 ; - au titre XI, l'article 11.01 ; - le titre XIII dans sa totalité ; - le titre XIV dans sa totalité ; - au titre XV, les articles 15.02.1.6, 15.02.2, 15.02.3 et 15.03 ; - le titre XX dans sa totalité ; - le titre XXII dans sa totalité ; - l'annexe I dans sa totalité ; - l'annexe II dans sa totalité ; - l'annexe III dans sa totalité ; - à l'annexe V, les articles A5.2.06, A5.2.07, A5.3.4, A5.4 ; - l'annexe VII, dans sa totalité ; - l'annexe X dans sa totalité ; - les articles 7 à 12 et 14 à 16 de l'avenant n° 2002-02 du 25 mars 2002. Le syndicat national des associations laïques employeurs du secteur sanitaire, social, médico-éducatif et médico-social, 80, boulevard de Reuilly, 75012 Paris, par lettre du 16 janvier 2012 (BO n°2013-39) : La dénonciation est partielle et porte sur les dispositions suivantes : - au titre Ier, les articles 01.02.3.1 et 01.07.1.2.2 « Règles générales » ; - au titre II, les articles 02.03.02.05 et 02.07 « Exercice du droit syndical » ; - au titre III, les articles 03.01.6 « Attributions des délégués du personnel » ; - au titre IV, les articles 04.03 et 04.05.1 « Mentions du contrat de travail et information du salarié » ; - au titre V, les articles 05.03,05.04,05.05,05.06 et 05.07 « Temps de travail » ; - le titre E5 dans sa totalité « Temps de travail » ; - le titre M5 dans sa totalité « Temps de travail » ; - le titre VIII dans sa totalité « Rémunération ». - au titre IX, l'article 09.05 « Congés trimestriels » ; - au titre XI, l'article 11.01 « Jours fériés » ; - le titre XIII dans sa totalité « Maladie » ; - le titre XIV dans sa totalité « Accident de travail » ; - le titre XXII dans sa totalité « Emplois-jeunes » ; - l'annexe I dans sa totalité « Classement des salariés par filières » ; - l'annexe II dans sa totalité « Emplois cadres et de maîtrise » ; - l'annexe III dans sa totalité « Indemnités et primes » ; - à l'annexe V, les articles A5. 2.06, A5. 2.07, A5. 3.4, A5. 4 « Formation en cours d'emploi » ; - l'annexe VII dans sa totalité « Transfert d'établissement » ; - l'annexe X dans sa totalité « Assistants familiaux » ; - les articles 7 à 12 et 14 à 16 de l'avenant n° 2002-02 du 25 mars 2002 « Rénovation de la CCN51 ». SNALESS 80, boulevard de Reuilly 75012 Paris, par lettre du 24 septembre 2014 (BO n°2014-41) : La dénonciation est partielle et porte sur le titre VII de la convention collective nationale.

Partie I : Gestion de la convention collective et des relations sociales

Modifié par Avenant n° 97-09 du 25-11-1997 BOCC 98-35.

Titre Ier : Règles générales

La présente convention est conclue entre :

01.01. Parties signataires

La fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif, 10, rue de la Rosière, 75015 Paris,

01.01. Les parties signataires

D'une part, et

Article 01.01

La fédération de la santé et de l'action sociale CGT, case n° 538, 93515

En vigueur non étendu

Liste thématique

Liste chronologique

Date	Texte	Page
	Annexe I : Classification des emplois et grille de salaires	33
	Annexe II : Classification des emplois des cadres et assimilés cadres	64
	Annexe III : Indemnités et primes - Avantages en nature	65
1951-10-31	Annexe V : Transfert total ou partiel d'établissement (ancienne annexe VII)	68
	Annexe VI : Assistants familiaux des services de placements familiaux spécialisés (ancienne annexe X)	69
	Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951.	1
1970-04-01	Avenant du 1er avril 1970 annexe IV : Prestations en nature	68
1983-09-16	Accord du 16 septembre 1983 relatif aux frais de déplacement	70
1985-03-15	Accord national du 15 mars 1985 relatif à la formation professionnelle et au financement des actions de formation alternée des jeunes	71
1985-05-13	Accord du 13 mai 1985 relatif aux frais de déplacement	72
	Formation professionnelle - Objectifs de formation Protocole d'accord du 13 mai 1985	71
1993-03-09	Protocole d'accord du 9 mars 1993 relatif aux congés individuels de formation et aux congés de bilan de compétences. Agréé par arrêté du 24 septembre 1993 JORF 21 octobre 1993.	
	Accord professionnel du 11 octobre 1993 portant création d'une commission paritaire nationale de l'emploi	
1993-10-11	Protocole d'accord du 11 octobre 1993 relatif à la commission paritaire nationale de l'emploi, du secteur sanitaire, médico-social et social sans but lucratif à but non lucratif. Agréé par arrêté du 18 mars 1994 JORF 12 mai 1994.	
1995-12-22	Accord du 22 décembre 1995 relatif à la cessation anticipée d'activité.	
1996-02-27	Avenant n° 1 du 27 février 1996 relatif aux délégations régionales	
1998-01-12	Accord du 12 janvier 1998 sur la cessation anticipée d'activité dans le secteur sanitaire, médico-social et social sans but lucratif	
1999-03-04	Avenant n° 99-01 du 4 mars 1999 relatif à la réduction du temps de travail	
1999-04-01	Accord du 1er avril 1999 visant à mettre en oeuvre la création d'emplois par l'aménagement et la réduction du temps de travail. Agréé par arrêté du 4 août 1999, JORF 8 août 1999.	
1999-04-09	Additif du 9 avril 1999 portant modifications relatives à l'avenant n° 99-01	
2000-03-14	Avenant n° 2000-01 du 14 mars 2000 relatif aux plans d'embauche, d'insertion et de formation et autres plans	
2000-04-12	Avenant n° 2000-02 du 12 avril 2000 relatif à la réduction du temps de travail	
2001-02-20	Avenant n° 2001-03 du 20 février 2001 relatif aux salaires	
2001-04-03	Accord n° 2001-01 du 3 avril 2001 modifiant l'accord ARTT du 1er avril 1999	
2001-05-29	Avenant n° 2001-06 du 29 mai 2001 relatif aux emplois exercés sur le territoire national par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne	
2002-03-25	Avenant n° 2002-01 du 25 mars 2002 relatif aux salaires aux 1er janvier 2002 et 1er mars 2002	
	Avenant n° 2002-02 du 25 mars 2002 relatif à la rénovation de la convention	
2002-04-17	Accord n° 2002-01 du 17 avril 2002 relatif au travail de nuit (1)	
2003-03-28	Avenant n° 2003-02 du 28 mars 2003 relatif à l'indemnité forfaitaire dans les services médico-psychologiques régionaux	
	Avenant n° 2003-03 du 25 novembre 2003 relatif à la détermination des coefficients	
	Avenant n° 2003-04 du 25 novembre 2003 relatif aux médecins et au secrétariat médical	
2003-11-25	Avenant n° 2003-05 du 25 novembre 2003 relatif à la classification (modifications de filières)	
	Avenant n° 2003-06 du 25 novembre 2003 relatif aux classifications	
	Avenant n° 2003-07 du 25 novembre 2003 relatif aux indemnités pour travail de nuit et pour travail les dimanches et jours fériés	
2004-05-1		
2005-05-1		
2005-06-2		
2005-09-1		
2005-12-1		
2006-05-1		
2006-05-8		
2006-06-0		
2006-10-1		
2007-01-1		
2007-03-1		
2007-04-1		
2007-06-2		
2008-10-2		
2009-04-0		
2009-06-2		
2009-12-0		
2009-12-1		
2010-03-1		
2010-06-2		
2011-08-3		
2012-01-1		
2012-09-0		

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'HOSPITALISATION,
DE SOINS, DE CURE ET DE GARDE À BUT NON
LUCRATIF DU 31 OCTOBRE 1951.

IDCC 29

Brochure 3198

SYNTHÈSE

01/07/2024

Remarques

I. Signataires

- a. **Organisations patronales**
- b. **Syndicats de salariés**
- c. **Adhérents**

II. Champ d'application

- a. **Champ d'application professionnel**
 - i. Activités concernées
 - ii. Personnels non concernés
- b. **Champ d'application territorial**

III. Contrat de travail - Essai

- a. **Contrat de travail**
 - i. Dispositions générales
 - ii. Dispositions particulières aux personnels éducatifs en situation temporaire d'emploi salarié
- b. **Période d'essai**
 - i. Dispositions générales
 - ii. Dispositions particulières aux personnels éducatifs en situation temporaire d'emploi salarié
- c. **Ancienneté**
- d. **Sanctions disciplinaires**

IV. Classification

- a. **Classement des médecins, pharmaciens, biologistes et sages-femmes**
 - i. Classement des médecins, pharmaciens et biologistes
 - ii. Classement des sages-femmes
- b. **Classement des directeurs généraux, directeurs, directeurs adjoints ou gestionnaires**
- c. **Classement des emplois en cadre d'extinction par filières**
 - i. Filière soignante
 - ii. Filière éducative et sociale
 - iii. Filière administrative
 - iv. Filière logistique
 - v. filière médicale avec éléments de la rémunération
- d. **Liste des emplois de cadres et de maîtrise**
 - i. Liste des emplois de cadres et assimilés
 - ii. Liste des emplois d'agents de maîtrise et assimilés:
- e. **Coefficients hiérarchiques**

V. Salaires et indemnités

- a. **Éléments de rémunération et salaire minimum conventionnel**
 - i. Éléments de rémunération
 - ii. Salaires minima conventionnels mensuelle et valeur des points
- b. **Rémunération des jeunes de moins de 18 ans**
- c. **Rémunération des directeurs généraux, directeurs, directeurs adjoints ou gestionnaires**
- d. **Rémunération des médecins, pharmaciens, biologistes et sages-femmes**
- e. **Rémunération des assistants familiaux**
 - i. Rémunération mensuelle
 - ii. Indemnité d'attente
 - iii. Indemnité d'entretien
 - iv. Maintien de l'enfant dans la famille d'accueil durant les congés annuels de l'assistant familial
 - v. Garde de l'enfant placé pendant le repos hebdomadaire de l'assistant familial
- f. **Prestations en nature**
 - i. Nourriture
 - ii. Logement
- g. **Avantages en nature**
 - i. Nourriture
 - ii. Logement
- h. **Avantages spéciaux accordés aux concierges**
- i. **Indemnités compensatrices de frais de déplacement**
 - ◇ Indemnités pour frais de repas et de coucher devient Montant des remboursements de frais (repas et nuitées)
 - ◇ Indemnité
- j. **Indemnité différentielle de remplacement**
- k. **Prime annuelle décentralisée**
- l. **Indemnité pour travail de nuit**
- m. **Indemnité pour travail des dimanches et jours fériés**
- n. **Indemnité dans les services médico-psychologiques régionaux**
- o. **Prime d'internat**
 - i. Prime d'internat de 5% dans les établissements pour enfants ou adultes handicapés ou inadaptés
 - ii. Prime d'internat de 3% dans les autres établissements
- p. **Primes pour contraintes conventionnelles particulières dans les établissements pour les enfants ou adultes handicapés ou inadaptés**
- q. **Transfert total ou partiel d'établissement**
 - i. Prime journalière forfaitaire de transfert
 - ii. Prime forfaitaire de responsabilités exceptionnelles et d'astreinte
 - iii. Logement
- r. **Primes fonctionnelles**
- s. **Prime aux aides-soignants et aides médico-psychologiques exerçant les fonctions d'assistant de soins en gérontologie**
- t. **Prime de vie chère : Guyane, Guadeloupe, Martinique**
- u. **Prime pour les médecins, pharmaciens, biologistes et chirurgiens-dentistes**
- v. **Indemnité forfaitaire mensuelle « SÉGUR »**

i. L'indemnité forfaitaire mensuelle « SÉCUR » pour les sages-femmes et personnels non médicaux/praticiens
ii. pour les personnels non médicaux soignants, (mesure Ségur 2)

w. prime « DOMICILE » aux professionnels des services d'aide à domicile (SAAD), adhérents de la FEHAP appliquant cette CCN 51

x. prime « Sage-femme »

VI. Temps de travail, repos et congés

a. Temps de travail

i. Durée de travail

ii. Heures supplémentaires

iii. Astreintes

iv. Dispositions applicables aux établissements pour enfants handicapés ou inadaptés et aux établissements pour adultes handicapés ou inadaptés ayant fait le choix de l'application de ces dispositions

v. Dispositions applicables aux médecins exerçant à titre permanent

vi. Travail de nuit

b. Repos et jours fériés

i. Repos hebdomadaire

ii. Jours fériés

c. Congés

i. Congés payés

ii. Autres congés

VII. Déplacements professionnels

VIII. Formation professionnelle

a. Opérateur de compétence (OPCO) Santé

b. Mise en oeuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)

i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)

ii. Durée de la Pro-A

iii. Le tutorat

IX. Maladie, accident du travail, maternité

a. Maladie et accident

i. Indemnisation

ii. Congés payés et maladie

b. Accident du travail ou maladie professionnelle

c. Maternité et adoption

i. Réduction d'horaire (dispositions ayant fait l'objet d'un agrément)

ii. Indemnisation du congé de maternité

iii. Indemnisation du congé d'adoption

X. Retraite complémentaire, prévoyance et frais de santé

a. Retraite complémentaire

b. Régime de prévoyance

i. Institution(s) de prévoyance

ii. Garanties

iii. Cotisations

c. Garantie frais de santé

i. Organismes assureurs

ii. Bénéficiaires

iii. Tableau des garanties

iv. Cotisations et répartition

v. Suspension, cessation des garanties

vi. Maintien d'une garantie frais de santé

XI. Rupture du contrat

a. Préavis de démission ou de licenciement

i. Durée du préavis

ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi

b. Rupture du CDD

c. Fin de contrat - dispositions spéciales applicables aux médecins-assistants

d. Indemnité de licenciement

e. Retraite

i. Conditions

ii. Allocation de départ à la retraite

f. Cessation anticipée d'activité

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, ce qui est le cas pour cette CCN, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

Les dispositions de cette convention collective ici traitée ne sont pas étendues. D'autres, résultant d'accords, ont fait l'objet d'un agrément.

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

Par ailleurs, la CCN a fait l'objet d'une dénonciation partielle par la FEHAP par lettre du 31 août 2011, dénonciation à laquelle s'est associée la SNALESS par lettre du 16 janvier 2012.

Par lettre du 11 septembre 2014, FEHAP dénonce partiellement la CCN, en l'espèce les mesures du titre 7 Formation professionnelle.

Les partenaires sociaux (avenant n° 2020-01 du 12 mars 2020 non étendu prendra effet, sous réserve de l'agrément, le 1^{er} jour du mois civil suivant la publication de l'arrêté d'agrément, signataire : FEHAP) procèdent à la mise à jour de la Convention collective qui prendra effet, sous réserve de l'agrément, le 1^{er} jour du mois civil suivant la publication de l'arrêté d'agrément. Elle est détaillée ci-après :

Les avantages reconnus par la présente convention ne peuvent, en aucun cas, s'interpréter comme s'ajoutant à ceux déjà accordés pour le même objet dans certaines entreprises. Dans ce cas, l'avantage le plus favorable au salarié (ée) sera seul accordé.

I. Signataires

a. Organisations patronales

Fédération des établissements hospitaliers d'assistance privée à but non lucratif

SNALESS (adhésion)

Adhésion au socle publié le 22 mai 2014 de la SNALESS. (lettre d'adhésion 26 05 2014).

Dénonciation partielle (le Titre 7) par la SNALESS, par lettre du 24 septembre 2014.

Adhésion de la SNALESS (lettre du 1^{er} 07 2015) à la généralisation de la couverture frais de santé visé par l'avenant n° 2015-01 du 27 janvier 2015.

Adhésion de la SNALESS (lettre du 3 07 2015) à la réévaluation du salaire minimum au 1^{er} janvier 2015 visée par l'avenant n° 2015-02 du 27 janvier 2015.

Nexem : organisation, issue du rapprochement de la FEGAPEI et du SYNEAS Signataire de l'actualisation de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 (avenant n° 2020-01 du 12 mars 2020 non étendu prendra effet, sous réserve de l'agrément, le 1^{er} jour du mois civil suivant la publication de l'arrêté d'agrément) :

Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée à but non lucratif (FEHAP)

b. Syndicats de salariés

Fédération générale des services publics et de santé C.G.T.

Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux C.F.D.T.

Fédération des services publics et de santé C.G.T.-F.O.

Confédération générale des cadres C.G.C.

Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services sociaux C.F.T.C.

Signataires de l'actualisation de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 (avenant n° 2020-01 du 12 mars 2020 non étendu prendra effet,

sous réserve de l'agrément, le 1^{er} jour du mois civil suivant la publication de l'arrêté d'agrément, signataire : FEHAP) :

- Fédération des services publics et des services de santé FO (FSPSS FO),
- Fédération de la santé et de l'action sociale CGT (FSAS CGT),
- Fédération française de la santé et de l'action sociale CFE-CGC.

c. Adhérents

Syndicat national des cadres de la santé privée

Syndicat général des assistants sociaux et assistantes sociales C.G.C.

Confédération générale des syndicats indépendants

Fédération française du personnel des organismes sociaux C.F.T.

Fédération autonome des personnels des services de santé et services sociaux

Union fédérale C.G.C. des cadres et techniciens de santé et de service social

Confédération nationale des salariés de France

Union confédérale des médecins salariés de France

Fédération santé C.S.L.

Syndicat national des pharmaciens gérants des établissements hospitaliers publics et privés

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

i. Activités concernées

La Convention collective (avenant n° 2020-01 du 12 mars 2020 non étendu prendra effet, sous réserve de l'agrément, le 1^{er} jour du mois civil suivant la publication de l'arrêté d'agrément, signataire : FEHAP) s'applique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif aux services centraux et aux sièges sociaux des organismes gérant ces établissements, lorsque leur activité est en grande partie consacrée au fonctionnement et à la gestion selon la nomenclature suivante :

69-10 Z Services mandataires à la protection juridique des majeurs

85.42 Z Enseignement supérieur

correspondent :

- les établissements d'enseignement professionnel et supérieur chargés d'assurer les missions de formation professionnelle et/ou pluri-professionnelles initiale, supérieure ou continue et ou de contribuer à la recherche et à l'animation,

85.59 A Formation continue d'adultes

et 85.59B Autres enseignements

correspondent aux formations relevant du secteur sanitaire, social et médico-social et réglementées par le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Sont visés les IFSI : instituts de formation en soins infirmiers, les écoles et instituts de formation de personnels sanitaires et sociaux, les IRTS : instituts régionaux en travail social

86.10 Z Activités hospitalières correspondent :

- services d'hospitalisation de court, moyen ou long séjour,
- services d'hospitalisation à domicile de jour, de nuit ou de semaine,
- les activités de blocs opératoires mobiles,

86.21 Z Activité des médecins généralistes

86.22 A Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie

86.22 B Activités chirurgicales

86.22 C Autres activités des médecins spécialistes

correspondent :

- les consultations et les soins médicaux dispensés dans les établissements ou centres assurant les soins ambulatoires par les médecins généralistes, les médecins spécialistes et les chirurgiens,
- les activités de radiodiagnostic et radiothérapie,
- la médecine systématique et de dépistage (bilans de santé et analyses systématiques)

86.23 Z Pratique dentaire correspondent :

- les activités de la pratique dentaire exercées en établissement ou dispensaire.

86.90 C Centres de collecte et banques d'organes, correspondent :

- les activités des banques de sperme ou d'organes,
- les lactariums,
- la collecte du sang ou d'autres organes humains,